

trer, sans commentaires, les deux déclarations contradictoires. Rien ne faisait prévoir cet incident; quatre jours auparavant, lord Salisbury, au contraire, avait déclaré que si Batoum n'avait pas été fait port franc, l'Angleterre n'aurait pas pu s'engager envers les autres puissances européennes à s'interdire l'entrée de la Mer-Noire, mais que, du moment où la Russie céda sur ce point, le gouvernement anglais ne se refusait pas à renouveler ses engagements; le Congrès, unanimement, — le procès-verbal le constate, — avait approuvé les paroles du second plénipotentiaire anglais. Juridiquement, une simple déclaration insérée au protocole ne pouvait suffire pour modifier un principe consacré par plusieurs conventions et sanctionné à nouveau par l'unanimité du Congrès; mais, politiquement, l'interprétation adoptée par la Grande-Bretagne était de nature à entraîner les plus graves conséquences. Le Congrès de Berlin était le triomphe de la politique anglaise: lord Beaconsfield avait sauvé les Etats du Sultan d'un démembrement: sa volonté faisait loi à Constantinople; dans ces conditions, reconnaître au Sultan le droit absolu de disposer, de sa propre autorité, de l'ouverture et de la fermeture des Détroits, c'était, en fait, assurer à la Grande-Bretagne elle-même l'exercice exclusif de ce droit. Pour s'assurer un tel avantage, le premier ministre de la Reine donnait l'exemple de modifier, quant à lui-même, des stipulations internationales, sans avoir obtenu l'assentiment des puissances contractantes. Dans l'enivrement de son succès, lord Beaconsfield présumait trop de l'avenir et croyait pouvoir compter sur la perpétuité de l'hégémonie britannique dans le Bosphore; qu'arriverait-il cependant, remarquait, dès 1878, Benoît Brunswik, dans son ouvrage sur le traité de Berlin,